



EDITO

Nous vous souhaitons une belle année 2021, plus sereine et prospère, après les mois éprouvants que beaucoup ont traversé. La commune est aux côtés des acteurs économiques qui sont le poumon du territoire, dans la limite de ses moyens et des compétences que lui octroie le législateur. Début décembre, la distribution des 1 600 colis gourmands ont permis d'apporter 32 000 € aux commerces participants. En 2021, notre soutien au commerce de proximité continue à travers le lancement de quatre opérations.

Nous entendons mener une étude de l'impact de la Covid-19 sur le tissu commercial à la fin du 1^{er} trimestre. En effet, la vigilance reste de mise et l'anticipation primordiale dans le contexte d'incertitude dans lequel nous évoluons.

Romain Lopez, maire de Moissac

Any Delcher, adjointe au tourisme, commerce et développement économique.

L'ACTU – LE POINT SUR LES ACTIONS EN COURS

→ Commandez un bon d'achat - et recevez un bon cadeau de valeur équivalente : BEEGIFT PROLONGEE JUSQU'AU 31 MARS

En ce moment, pour 1 € acheté, 1 € est offert, financé par la Communauté de Communes Terres des Confluences, dans la limite de 20 € par foyer, à consommer dans les commerces adhérents. Pour l'achat d'un chèque cadeau, rendez-vous sur www.terresdesconfluences.fr – Rubrique « Actualités » ou sur la plateforme beegift.fr. Plus de trente commerçants moissagais volontaires ont référencé leur boutique sur cette plateforme. L'enveloppe est loin d'être consommée, une campagne d'affiches sucette va relayer cette information auprès des clients de l'intercommunalité. Parlez-en aussi !



→ L'opération Resto

En s'appuyant sur l'association Plein vent, la commune de Moissac organise une tombola avec 100 tickets gagnants d'une valeur nominale de 50 euros à utiliser dans les restaurants moissagais. Pour tenter de gagner ces tickets, les participants devront justifier d'une dépense de 50 euros minimum dans un commerce non-alimentaire de la ville. Les dates ne sont pas encore fixées eu égard aux incertitudes de la crise sanitaire.

Les exonérations et les aides financières

→ Sur le plan communal, les commerces et restaurants assujettis du paiement de la redevance « droit de terrasse » sont exonérés pour l'équivalent d'un trimestre en 2021. Trois ouvertures dominicales supplémentaires par rapport à 2020 ont été accordées lors du conseil municipal de décembre.

→ Au niveau intercommunal, pour l'hôtellerie, restauration, tourisme et événementiel, le dégrèvement de la part intercommunale de la CFE à hauteur des deux tiers de la cotisation au titre de l'année 2020 a été voté, impactant 45 entreprises ainsi qu'une aide intercommunale complémentaire au loyer pour les commerces ayant subi une fermeture administrative au mois de novembre (fonds L'OCCAL – volet 3)

→ Au niveau national et intercommunal, les fonds de solidarité (volets 2, 2bis et 3) ont été mobilisés par 152 entreprises sur Moissac (sur un total de 354 sur Terres des Confluences soit 42%). L'information a donc bien circulé et les entreprises s'en sont emparées.

Les actions de communication

Au-delà de la campagne de soutien au commerce local lancée en décembre, la collectivité a engagé des actions de communication en presse écrite concernant le stationnement gratuit place des Récollets dans le Petit Journal et également deux campagnes dans la Dépêche, l'une concernant le stationnement et l'autre avec le visuel détourné « amazon » vers « à moissac », ainsi que l'achat de messages radio sur les antennes de CFM et Radio TOTEM avant Noël, pour un montant de 1500€.

PERSPECTIVES

Moissac, sélectionnée dans le dispositif Petites villes de demain : quelles conséquences sur le commerce de proximité ?

« Petites villes de demain » est un programme développé par l'Etat qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire sur différents axes dont la com-

mercialité. Elle pourra également s'appuyer sur des subventions pour une solution numérique dédiée au commerce si les outils proposés sont pertinents (Site vente en ligne, appli de ville, outils de référencement, plateforme e-commerce, click and collect).

Enfin Moissac pourra bénéficier d'un diagnostic flash post-covid sur le commerce de centre-ville, qui peut réactualiser la stratégie de développement commerciale conçue en 2018.

PRATIQUE

Dérogation au repos dominical : (sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire) : 24 janvier, 14 février, 27 juin, 4 juillet, 29 août, 5, 12 et 19 décembre 2021.

Couvre-feu : fermeture des commerces à 18h

Les magasins y compris les supermarchés et centres commerciaux, fermeront leurs portes à 18h. Il faudra donc s'organiser pour faire ses courses avant 18h ou le week-end. Les salariés ou les gérants des magasins seront, eux, autorisés à rentrer chez eux après 18h. Il est de la responsabilité des clients, et non du magasin, de respecter les horaires du couvre-feu. «L'achat de produit de santé» est toutefois toujours autorisé pendant le couvre-feu, les pharmacies pourront donc rester ouvertes. D'autres établissements, dont l'activité nocturne se justifie, pourront également déroger à la règle, comme les stations-service.

Formation CCI : comment créer une boutique Facebook le 8 février prochain - Cette formation est annulée du fait de la crise sanitaire car il est préférable qu'elle soit effectuée en présentiel.

Promotion :

Moissac sera présent dans le futur Guide vert Michelin dédié aux Sites et Cités Remarquables. Sa parution est prévue pour Avril 2021 en 8 000 exemplaires, et vendu 14.90 € TTC dans 4 800 points de vente en France, 300 en Belgique et 80 en Suisse.

CHIFFRES CLÉS ÉTÉ 2020

CLOÎTRE DE MOISSAC (billetterie) *	total Entrées	dont Entrées payantes	Part étrangers	Part Ile de France	Haute Garonne	Tarn et Garonne	Variation 2021/2020
Juillet 2020	7954	7248	12,8%	20,9%	11,1%	7,6%	-0,9%
Août 2020	13 374	12 119	9%	25,4%	8,4%	7,9%	+ 2,7 %
Septembre 2020* avec festival des voix	8406	5213	7,5%	13,3%	8,7%	7,9%	-27%
CAMPING DE BIDOUNET - fermé du 1 ^{er} avril au 2 juin suite à la pandémie							
Juillet 2020	1051		7,34%				-18,06%
Août 2020	3149		7,07%				+ 0,69%
Sept 2020	4509		10,66%				-31,13%

* Fermeture complète du 15 mars au 20 mai / Réouverture partielle pour les WE de Pentecôte et de l'ascension / Réouverture aux horaires habituels à partir du 1^{er} juin / Fermeture complète à partir du 30 octobre

Diagnostic pour le marché de plein vent :

Afin de mieux cerner les attentes des clients sur le marché de plein vent sur la place des Recollets, nous vous invitons à remplir le questionnaire en ligne <https://cutt.ly/mjchTTU> avant le 8 février 2021. Votre avis est important et cela ne prend que quelques minutes !

S'y retrouver parmi les aides de l'État : la Préfecture du Tarn et Garonne compile et met à jour les mesures du plan de relance sur : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Economie-et-emploi/France-Relance-dans-le-Tarn-et-Garonne/La-LETRE-de-la-RELANCE-en-TARN-ET-GARONNE#>

N'oubliez pas qu'il y a aussi des aides régionales et intercommunales.

BILAN DEVELOPPEMENT 2020 :

DES SIGNES POSITIFS

Malgré une année difficile du fait de la crise sanitaire, la vacance commerciale ne s'est pas aggravée, et la ville a compté en 2020 pas moins de 15 nouvelles installations (connues) avec moins de 5 fermetures de boutique liées au premier confinement. La vigilance sur les mois prochains reste de mise mais Moissac connaît une belle dynamique. Le dispositif d'aide à l'installation, renforcé fin 2020 avec un déploiement sur 2 ans vient accompagner ce mouvement. Le Pôle d'Attractivité a reçu 29 porteurs de projets en 2020, une nette progression par rapport à 2019.

Sur le plan immobilier, la ville enregistre **208 DIA (déclarations d'intention d'aliéner) en 2020 vs 200 en 2019 soit une augmentation de 4 %**. Ce chiffre ne couvre pas l'intégralité des ventes immobilières mais la quasi-totalité en zone constructible, donc il est significatif.

Enfin la ville se montre vigilante sur l'équilibre entre les zones d'activité économiques en périphérie et le tissu commercial en centre-ville : elle a été auditionnée à deux reprises auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commerciale en un an.



ÇA BOUGE A MOISSAC

Nouveaux commerces et activités

→ **L'échanson 82** : Manon Sanchou - sommelière - dégustation et conseils à destination des professionnels de la restauration et des particuliers – contact : manonsanchou.a@gmx.com

→ **Agence de communication et de graphisme : Les yeux vairons** par Pengpeng Chen et Alexandre Canova Ouvert du lundi au vendredi 9h30-13h 14h-19h et le samedi de 9h30 à 13h. / www.lesyeuxvairons.com / 06.11.09.56.90 / contact@lesyeuxvairons.com - au 4 rue du Marché

→ **Au Bric à brac** : la Structure d'Insertion par l'Activité Economique Au fil de Soie étend son activité rue de l'inondation, en ouvrant une boutique de brocante.

→ **Pension Cat's Eyes** – Lucile Torres – Hôtel de Luxe pour chat -317 chemin de L'espagnette 06 85 16 02 79

→ **Le salon de Coiffure Delcassé** se dédouble et ouvre un salon coté femme, en face du 16 rue de la République (salon homme).

→ **L'Instant Fleuri** par Aurélie Fourès - 710 route de la Mégère Tél. : 05 63 94 18 27 - Port. : 06 18 62 22 03 mail : instant-fleuri6@orange.fr - Lundi: 13h-19h / Mardi: 9h-19h / Mercredi: 9h -12h / Jeudi et Vendredi: 9h - 19h / Samedi: 8h - 19h / Dimanche: 8h - 12h30

→ **Sud-Ouest Energies** - électricité générale et tertiaire /génie domotique vidéosurveillance – Damien Congé / 5bis rue de la République – ouvert du lundi au vendredi – 06 66 04 77 12

Changement de propriétaires

→ **Cave de la Fiole** : 6 rue du Faubourg-Sainte-Blanche 05 63 04 70 10 repris par Bertrand Cayren avec de nouveaux horaires nov - mai 9h30-12h30/ 15h-19h en été : 9h. du mardi au samedi.

→ **Magasin de tatouage** : nouvelle enseigne Max Tattoo Piercing par M.Cisterne au 31 rue Malaveille, 05 81 11 90 77.

→ Le Dr Cristine Pican prend la suite du Dr Julia au 7 rue du Marché au cabinet d'orthodontie.

→ Les centres de contrôle technique Securitest et Autosur passent sous la gérance de Laurent Médale.

→ **Erratum** : le Cabinet d'imagerie médicale échographique au 7 rue du Marché effectue bien les échographies de membres inférieurs - 05 32 66 98 66

Déménagement :

→ Le cabinet du kinésithérapeute B.Duez et de l'orthophoniste Laëtitia Moncel est déplacé au 17 bis quai Duprat.

→ Le cabinet d'expertise comptable FIDUCIAL est transféré au 39 avenue du Chasselas.

VU D'AILLEURS

→ En Italie, une prime pour acheter dans les commerces de proximité !

Pour relancer la consommation, le gouvernement italien va rembourser 10 % des dépenses réalisées au mois de décembre dans les commerces physiques, pour un maximum de 150 euros. Pourrait-on faire de même en France ?

Comment lutter efficacement contre l'évasion fiscale, tout en relançant dans le même temps la consommation avant Noël ? Pour répondre à cette problématique, l'Italie, pays particulièrement touché par la fraude fiscale (estimée à 211 milliards d'euros pour la seule année 2019), vient de mettre en place un système de « cashback » afin d'inciter les paiements par carte. Concrètement, depuis le 8 décembre et jusqu'à la fin de l'année, le gouvernement italien remboursera 10 % des dépenses totales effectuées ce mois-ci, dans la limite de 150 euros. Pour cela, les consommateurs devront s'inscrire sur l'application de l'administration publique italienne, afin de communiquer leur numéro de carte bancaire ainsi que l'IBAN du compte sur lequel ils souhaitent être remboursés. Seules conditions, il faut réaliser un minimum de dix transactions, et le paiement doit se faire par carte bancaire ou via une application mobile. Par ailleurs, seuls les commerces physiques sont concernés, les achats effectués en ligne sont donc exclus.

Une mesure très incitative pour pousser les consommateurs à dépenser dans les commerces de proximité plutôt que sur les plateformes de vente en ligne, d'autant qu'elle sera prolongée au moins jusqu'au 30 juin 2022 ! En revanche, à partir du 1er janvier 2021, les remboursements auront lieu "seulement" tous les six mois, avec un plafond maximum de 300 euros. Là encore le remboursement sera conditionné par un minimum de 50 transactions sur le semestre, avec en prime la possibilité de remporter un "super bonus" : les 100 000 inscrits qui auront réalisé le plus grand nombre de transactions sur le semestre percevront une indemnité de 1 500 euros !

Alors que la consommation dans les commerces de proximité reste toujours atone en France, tandis que le e-commerce continue sa folle progression (+8% au 3ème trimestre 2020), on peut aujourd'hui s'interroger sur l'utilité d'instaurer un dispositif similaire en France. Même si, il faut le reconnaître, notre situation vis à vis de l'évasion fiscale n'est pas la même que chez nos voisins transalpins. Reste que le niveau d'épargne des Français a rarement atteint un niveau aussi élevé, et dans le contexte actuel toujours très incertain, il faudra de toute manière trouver des

mécanismes incitatifs pour relancer la consommation. Et le dispositif italien tel qu'il a été conçu a le mérite de cibler les commerces de proximité, ceux qui emploient et paient leur impôts localement !

→ 2021, année du «Voyage Vengeance» - une réinterprétation du report de la consommation vue par les voyageurs

Ce concept est importé des US où on l'appelle «Revenge Travel» et il a été inventé par le cabinet de conseil mondialement connu McKinsey. Mais, en réalité, ce concept résulte lui-même d'une série d'observations faites par McKinsey lors de la reprise des voyages en Asie et plus particulièrement, en Chine, suite aux premiers déconfinements.

Pour les consultants internationaux, les voyageurs ont sauté frénétiquement sur les voyages dès qu'ils ont pu, comme pour se venger de leur «année pour rien»; un autre concept (désormais, bien connu par nous tous) qui va de pair avec celui du «Voyage Revanche» ou «Voyage Vengeance», etc.

Une «année pour rien» à rattraper coûte que coûte ! Pour les spécialistes de l'analyse de chez Spike Insight: «Les gens ont reporté leurs projets de «petits» et de grands voyages, certains même les vacances de leur vie pour célébrer un anniversaire de mariage ou autre ... et ils pensent à repartir depuis un an !». Dès que la reprise sera là, ils partiront sans la moindre hésitation ! Même, en prévoyant de dépenser plus que prévu si nécessaire.

Selon ces mêmes études, 70% des clients affirment que leur situation financière restera la même ou s'améliorera en 2021 - et que beaucoup seront probablement bientôt vaccinés; ce qui les autoriserait donc à programmer autant de voyages que nécessaire.

Car, l'envie de voyage est là ! L'envie de partir, **même pas très loin**, est plus que pressante : rompre avec ces mois passés de stress, de télétravail, d'isolement familial et social ... bref, «prendre l'air» n'aura jamais été aussi vital pour les candidats au voyage. Alors, faut-il s'emparer de cette tendance pour cibler vos clients de la prochaine saison ?

Pour cela, évitez le format trop marketing de la newsletter (belles photos qui claquent, gros taux de réduction sur fond rouge, etc ...), mais prenez plutôt le temps d'écrire quelques paragraphes en partageant votre réflexion et vos suggestions avec vos clients :

«Chère Sophie, Comme pour nous tous, j'imagine que cette année commence à peser sur votre moral et qu'il vous tarde de pouvoir vous évader ... Que nous vous comprenons ... C'est pour cela que nous avons réfléchi à bâtir une offre spéciale «Séjour de la Revanche» ! C'est vrai, ce terme semble bien peu soft mais c'est quand même cela, non ? Le désir de se venger de ce virus qui nous a fait perdre tant de moments précieux en couple [en famille, entre amis ... selon vos cibles]. Alors, permettez-moi de vous présenter ce que nous avons imaginé pour vous ...»

Les bonnes pratiques :

- ajoutez de la valeur à cette offre (vos clients sont prêts à payer plus cher pour un séjour encore plus réussi),
 - indiquez clairement tout ce que vous proposez d'offrir,
 - indiquez-leur bien que cette offre n'est réservée qu'à quelques «privilegiés»,
 - indiquez, par un lien vers votre site, le détail de vos mesures pour assurer la sécurité sanitaire de vos clients durant leur séjour,
 - n'oubliez pas de mentionner les conditions «souples» d'annulation de cette offre en cas de besoin,
- La saison se prépare d'ores et déjà chez les voyageurs.

Et en 2021, c'est l'année jacquaire, qui n'avait pas eu lieu depuis 11 ans. Un flux supplémentaire de pèlerins s'additionnera à ceux qui n'ont pas pu venir en 2020 à Moissac ...

Lettre municipale d'information

Responsable publication : R. Lopez

Pôle d'Attractivité de Moissac : a.cance@moissac.fr - 3 place Roger Delthil - 82 200 Moissac - 05 63 04 63 63

Contacts associations professionnelles :

Association de commerçants : asso.pleinvent@gmail.com

Vitrines de Moissac (page facebook) : L. Dalias

Association des Producteurs du bassin moissagais : JE. Rigal - jmanurigal@gmail.com

Association des Producteurs du Tarn et Garonne : isabelle.schofer@hotmail.fr

Association Petit Bois (marché Plein vent) : Mr Stocco - 06 12 10 11 90

Syndicat du Chasselas : animation.chasselas@wanadoo.fr

Label Site Remarquable du Goût de Moissac : vfontanel@yahoo.fr

Réseau Dirigeants PME : G. Bouscaud - gb@sogexfo.com

Artisanat d'art : 2mac82200@gmail.com